



Déclaration liminaire au CTPD du 5 juillet 2011

Monsieur le Président,

Dans l'ensemble des secteurs de la Fonction Publique, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sévit. L'objectif central est de sacrifier les missions de service public sur l'autel de la réduction des coûts et des effectifs.

La fusion de la CP et de la DGI et la création de la Direction Générale des Finances Publiques sont emblématiques de cette RGPP. Les agents des deux filières croulent sous le poids des réformes régressives et des restructurations. Les aménagements immobiliers incessants et le manque de moyens humains pour accomplir les missions entraînent une dégradation des conditions de vie au travail.

Les rapports nationaux de l'inspection Hygiène et sécurité et de la médecine de prévention confirment cette souffrance au travail : les situations de souffrance exprimées par les agents sont en forte augmentation, plus de 20% depuis trois ans. L'actualité récente dans notre ministère montre qu'ils se traduisent par des actes pouvant aller jusqu'au suicide. Rappelons qu'il y a quelques mois vous ne vouliez pas entendre parler de syndrome France Télécom... pourtant les faits sont là et ils sont cruels pour la politique du ministère. A ce propos, au niveau local, seule une filière a abordé à ce jour en CTPD la note d'orientations nationales en matière d'hygiène et sécurité. Pourtant cette note concerne les conditions de vie au travail de l'ensemble des personnels... Au vu du calendrier, la CGT ne peut donc que s'interroger et s'inquiéter sur la prise en charge de cette note.

Pour les personnels, le malaise est profond, amplifié par la mise en œuvre de méthodes de management fondées sur l'obsession de la satisfaction des indicateurs.

Ce CTPD doit traiter de la création de la Direction des Finances Publiques de Bretagne et de l'Ille et Vilaine. La CGT rappelle sa vision de cette nouvelle direction : armée mexicaine, éloignement de la prise de décision, absence de visibilité... Opposés dès l'origine à la fusion, nous ne pouvons que redire notre désaccord et notre inquiétude pour la suite et l'expérience des départements déjà fusionnés nous montre que les enseignements n'ont pas été tirés.

En Ille et Vilaine et ailleurs, les conséquences de la fusion sur les emplois et les conditions de vie au travail se sont manifestées depuis plusieurs années, bien avant la création de cette DRFIP.

Le CTPD d'aujourd'hui ne fait qu'officialiser la dégradation de l'exercice de nos missions et du service public.

Ainsi, des SIE aux postes comptables en passant par le service des Pensions, les SIP ou les Conservations des Hypothèques, ce sont l'ensemble des services et des agents qui souffrent depuis très longtemps du manque d'effectifs.

Au 1^{er} septembre 2011, 19 emplois C dans la filière fiscale et 42 emplois C dans la filière gestion publique seront encore supprimés. Dans le même temps, 42 et 56 départs à la retraite respectivement coté filière fiscale et filière gestion publique seront effectifs. Les conditions de vie au travail vont encore se détériorer avec des conséquences sur la qualité d'exercice de nos missions et celle du service public.

Nous avons mis en garde les directeurs des deux filières sur le niveau de santé des agents qui pour beaucoup souffrent au travail. Les risques psychosociaux recensés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels en sont une illustration. Comme notre délégation au CTP central du 28 juin, nous vous disons solennellement que, sur cette question des conditions de vie au travail, la direction doit passer maintenant aux actes ! Nous vous rappelons également que le code du travail implique une obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail. De même, la signature du document unique engage la responsabilité pénale de son signataire.

Pour la CGT, les causes du mal être sont dues au manque d'emplois, aux réformes de structures qui s'accumulent, à la polyvalence exacerbée, aux normes qualité qui structurent d'autorité l'organisation du travail et imposent des contraintes. Le manque de reconnaissance dans les déroulements des carrières et les niveaux de salaires contribuent à augmenter ce mal être.

Pour toutes ces raisons, la CGT tient à vous rappeler les revendications des agents, à savoir :

- des moyens humains nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de nos missions et à l'égalité de traitement des citoyens ;
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois ;
- l'amélioration des conditions de vie au travail, sans stress et sans tension.

C'est le seul moyen de remplir nos missions dans de bonnes conditions et de maintenir un service public de qualité.

Le CTP a aussi à traiter de la création de la DISI-OUEST. La CGT a toujours affirmé son opposition à sa création qui n'est que la conséquence de la fusion DGI-CP, elle-même issue de la RGPP. La création des DISI ne peut donc que faire naître de grandes inquiétudes sur la gestion du personnel. Nous nous exprimerons par une déclaration spécifique quand le sujet arrivera à l'ordre du jour.

Nous tenons à évoquer spécifiquement le service des pensions et l'action que mènent ses agents. En participant massivement à la journée de grève du 28 juin 2011, ils vous ont envoyé un message fort : ils ne veulent pas de l'organisation que vous leur imposez, notamment et principalement pour l'accueil téléphonique, ils veulent de bonnes conditions de travail, ils veulent la reconnaissance de leurs spécificités. Le début de réponse apporté au CTP central par la direction générale ne suffit pas à calmer leur colère. Pour la CGT, il s'agit de donner satisfaction à l'ensemble de leurs revendications, exprimées dans leur plate-forme revendicative qui doit être annexée au PV de ce CTPD.

Pour conclure, la CGT considère que la création de la DRFiP s'effectue à marche forcée où les seules préoccupations ne sont liées qu'au calendrier : présentation de la préfiguration le 17 mai, projet définitif le 15 juin, CTP le 5 juillet et création de la DRFiP le 13 juillet. Les délais de transmission des documents en sont la démonstration : sur un sujet aussi important, nous aurions souhaité les recevoir plus tôt, de façon à pouvoir consulter les personnels efficacement. De même, le déménagement et la mise en place des services de la Cité Administrative se font dans l'urgence.

Les agents et le service public ne doivent pas en subir les conséquences !

Nous estimons enfin que l'ordre du jour de ce CTPD est trop surchargé pour que tous les sujets puissent être traités efficacement.

Les représentants de la CGT Finances Publiques d'Ille et Vilaine